L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 7 AOUT.

FEUILLETON.

LA MAISON DE MAUREZE,

PAR HENRY GRÉVILLE.

Parmi les plus assidues des visiteuses, une vieille dame, ancienne beauté de la cour, se montra particulièrement affectueuse envers la marquise. Elle aussi sentit saigner son cœur, et bien des fois elle avait pleuré avec Gabrielle sur l'éloignement de ses enfans. Mme de Présanges n'avait qu'un fils, âgé de vingt-quatre ans, et celui-ci avait été réclamé par un oncle riche et célibataire, qui, de même que le duc, tenait à avoir dans sa maison la joie que donne la présence d'un être jeune et aimable. Depuis douze ans il vivait loin de sa mère.

Les deux femmes avaient uni leurs larmes plus d'une fois; un soir que Gabrielle rêvait à sa défunte parente, à ses enfans absentes, à son mari, presque mort pour elle, elle entendit un carrosse pénétrer dans la cour du château. Le froissement d'ajustemens féminins tira la marquise de sa rêverie; à peine avait-elle eu le temps de se lever qu'elle reçut dans ses bras Mme de Présanges, hors d'haleine, en grand deuil, tout en larmes et riant à la fois.

—Quel malheur! disait-elle, et que je suis contente! Oh! ma chère marquise, que les voies de Dieu sont impénétrables! Il est mort, et voilà que nous l'aurons ici dans huit jours!

Gabrielle, épouvantée, se demandait si la vieille dame avait perdu la raison.

—Qui est mort, demanda-t-elle incertaine, votre fils?...

—Mon beau-frère est mort et mon fils revient; il est riche, il est légataire universel. Ah! ma chère, voilà douze ans que je n'ai embrassé mon fils!

Joie et larmes, tout fut bientôt partagé, et les deux mères se séparèrent au bout de quelques heures en se promettant de se revoir bientôt.

Huit jours après, Gabrielle était seule dans le parc, à l'heure où le soleil baisse. Elle avait repris ses promenades solitaires à la source abandonnée; là, elle retrouvait quelque chose du passé,—d'un passé douloureux, mais où son cœur avait battu.

Oui, certes, elle avait beaucoup souffert de l'abandon du marquis; mais ces souffrances même, cette jalousie, ce désespoir, ces révoltes d'une âme jeune et qui veut vivre, tout cela ne valait-il pas mieux que la torpeur dans laquelle la jeune femme avait trouvé le repos? En mettant la main sur son cœur, Gabrielle avait beau l'interroger, elle ne sentait aucun battement insolite; aucun nom, aucun souvenir n'amenait plus de rougeur à son visage toujours pâle.

—Ai-je seulement vécu jadis? se demandait-elle. Ai-je aimé, ai-je pleuré? Tout cela n'est-il pas un rêve? ou bien suis-je changée en pierre, comme cette nymphe dont l'urne pleure toujours? Ah! fit-elle avec amertume, ce n'est pas Mme de Rogis qui est morte, c'est moi!

Elle espérait pouvoir pleurer sur elle-même, mais son cœur était sec, et ses yeux étaient sans larmes.

—C'est bien fini, se dit-elle, il ne me reste plus qu'à achever de mourir. Comme elle se levait pour retourner au château, elle vit une forme se dessiner sur le sentier déjà assombri par le crépuscule. Croyant que c'était un domestique et qu'on venait la chercher, elle fit quelques pas en avant. Un beau jeune homme, vêtu de noir comme elle-même, s'arrêta en sa présence et s'inclina profondément.

—Pardonnez-moi mon audace, Madame, dit-il d'une voix grave et douce; ma mère, Mme de Présanges est fort souffrante et désire vous voir.

—Vous êtes monsieur de Présanges? dit lentement Gabrielle.

Le jeune homme s'inclina silencieusement.

—Votre mère est bien heureuse, commença la marquise.

Elle s'arrêta troublée. Les yeux du nouveau venu avaient rencontré les siens, et dans ces yeux elle lisait une admiration dont elle avait perdu le souvenir.

—Ma mère est bien malade, reprit la voix de velours du visiteur. Je ne sais si c'est la grande joie de me revoir, mais je l'ai trouvée très faible.... Elle implore votre visite; si vous pouvez venir, Madame, vous ne lui causerez un plaisir extrême, et peut-être votre présence serait-elle un bienfait....

—J'y vais, Monsieur, répondit Gabrielle. Veuillez annoncer mon arrivée à Mme votre mère.

Le jeune homme prit les devants, et, quand la marquise atteignit le château, le bruit des fers d'un cheval sur le pavé lui apprit que M. de Présanges emportait son message.

Elle manda aussitôt Toinon, pria Robert de l'accompagner et partit malgré la nuit.

—Mme la marquise est si bonne, se disaient les gens en la voyant partir. Elle n'a jamais pu voir quelqu'un dans la peine sans lui venir en aide.

Pendant ce temps, Gabrielle, troublée, sentait battre son cœur d'une émotion singulière et douloureuse.

—Je ne croyais pas tant aimer la pauvre dame, se dit-elle; comme je suis inquiète! Comme je suis troublée! se répéta-t-elle en apercevant les fenêtre éclairées de la maison de Mme de Présanges.

Le jeune homme l'attendait sur le seuil.

—Ma mère va mieux, dit-il en apercevant Gabrielle.

Chose étrange, l'agitation de Gabrielle n'en fut pas diminuée.

XVIII.

La vieille dame avait reçu un choc trop fort: les organisations féminines de ce temps n'étaient point armées pour la lutte comme de nos jours; un rien les faisait vivre, peu de chose suffisait pour les ébranler. Et puis cette mère trouvait un fils si tendre, si beau, si parfait, que la joie la submergeait littéralement. Elle languit pendant quelques semaines, puis un matin, à l'heure où les oiseaux s'éveillent, elle s'endormit pour toujours, heureuse et calme, dans les bras de Gabrielle, qui venait de passer plusieurs jours près d'elle.

Quand la marquise eut pieusement fermé les yeux de la bonne dame, elle regarda autour d'elle. Julien de Présanges, à genoux près de la couche funèbre, ne détachait pas ses regards des traits de la morte, où la sérénité d'une fin paisible adoucissait la rigidité du tombeau. Inquiète, Gabrielle fit un mouvement, le jeune homme leva les yeux, se redressa et s'inclina devant elle.

—En présence de celle qui n'est plus, dit-il, laissez-moi vous remercier. Vous avez été une fille pour elle....

Gabrielle sentit son cœur battre encore de cette émotion douloureuse qui l'avait tant surprise le premier soir qu'elle avait vu Julien.

—Je n'ai plus que vous, murmura le jeune homme en détournant la tête pour cacher ses pleurs.

Le soleil surgit tout à coup derrière la forêt voisine, et ses rayons rouges pénétrèrent par la fenêtre dans cet intérieur funéraire. Partout la couleur de la vie, jusque sur le visage de la morte.

Malgré l'impression funèbre, si récente et si douloureuse, malgré le souvenir de Mme de Rogis, évoqué par cette triste scène, Gabrielle sentit une sorte de chaleur joyeuse pénétrer jusqu'au fond d'elle-même.

—Soyez bonne pour moi, dit Julien, toujours incliné, ne me bannissez pas de votre présence....

—Venez me voir, nous parlerons d'elle, dit la marquise; et elle quitta cette maison où elle n'était plus nécessaire.

Quand le terme rigoureux du premier deuil fut terminé, Julien de Présanges vint faire une visite à la marquise. Ils étaient en noir tous deux, leurs maisons désolées mettaient entre eux une triste communauté de pensées. La visite fut courte, et Julien s'en retourna avec une joie étrange au cœur. Dans sa peine, il ne se sentait pas seul.

Il revint,—rarement d'abord, puis plus souvent; son deuil lui interdisait les réunions nombreuses,—il n'aimait, d'ailleurs, ni le monde ni le bruit. Élevé au fond d'une province, près d'un vieillard, il n'avait pu contracter le goût des plaisirs bruyants. Sa plus puissante distraction était un temps de galop sur un bon cheval.

Il vint souvent, et Gabrielle le reçut avec cette simplicité qui la mettait si fort au-dessus,—ou au-dessous, car tout dépend du point de vue,—des femmes de ce temps. Elle aimait sa présence, pourquoi le lui eût-elle caché? Ce jeune homme grave et doux, qui parlait sensément de choses qu'elle ne connaissait que par ouï-dire, cette bonne grâce aisée qui ne se piquait point de beau-parler, mais qui n'embarrassait jamais personne, tout cela n'était-il pas de nature à plaire à tous? Et Gabrielle faisait-elle quelque chose de répréhensible en se laissant charmer?

La vie désormais avait un but pour elle. Autrefois, le but c'était le voyage à Paris pour voir ses enfants, et, dans l'attente de ce jour, la semaine se traînait lente et boiteuse. Maintenant, il y avait d'autres jours qui étaient des fêtes: certain galop sur le pavé de la cour faisait monter aux joues de la marquise une rougeur brûlante, pendant que son cœur bondissait d'une manière insensée sous l'étroit corsage orné de dentelles.

Un soir, en déshabillant sa maîtresse, Toinon se hasarda à lui glisser un conseil.

—Madame, lui dit-elle, j'ai peur qu'on ne vous fasse bientôt du chagrin.

Gabrielle leva la tête; son apathie d'autrefois était bien loin.

—Encore? dit-elle; on trouve que je n'en ai pas eu assez? Qu'y a-t-il de nouveau?

—Alors, avec mille précautions, car le sujet était délicat, Toinon raconta que son gaillard grommelait depuis quelque temps, qu'il était toujours de mauvaise humeur.

—Et pourquoi donc, s'il te plaît?

—C'est que.... c'est que.... Robert dit qu'il est chargé de garder la maison de Maureze....

—Eh bien? craint-il que je ne la vole?

—Et, continua Toinon en prenant son courage à deux mains, il dit que M. de Présanges vient bien souvent ici.

Gabrielle se leva de toute sa hauteur.

—Va dire à Robert que je le chasse! dit-elle à sa suivante consternée.

Toinon se laissa tomber à genoux devant elle en pleurant.

—Ah! ma chère maîtresse, murmura-t-elle, ne savez-vous pas que c'est lui qui a l'oreille de monsieur le duc? Il est le maître ici!

Gabrielle retomba sur son lit, et les larmes les plus amères, celles de l'orgueil blessé, coulèrent silencieusement de ses yeux.

—C'est vrai, dit-elle, je ne suis rien ici; c'est lui qui est le maître, le digne représentant de mon beau-père.... Eh bien, soit! M. de Présanges ne viendra plus. Dès demain je lui ferai savoir que je ne suis pas libre de recevoir qui bon me semble, que ceux que je nourris se tournent contre moi.... Va, tu peux dire à ton mari que celui qu'il hait n'offusquera plus ses yeux.

—Ma chère maîtresse, je vous en conjure, reprit Toinon suppliante, n'agissez pas ainsi, Robert s'apercevra que je vous ai parlé, et, s'il s'en doute, il perdra toute confiance en moi. Ce serait le plus grand malheur qui pût nous arriver, car alors nous serions à sa merci, tandis qu'avec ce que je puis vous apprendre....

—Tu as raison, Toinon; tu es une fidèle servante, répliqua la marquise en serrant les mains de son humble amie. Je lui ferai entendre qu'il vienne moins souvent.

Le lendemain, en effet, Julien se présenta, mais il y avait compagnie au château, et le jour s'écoula sans que la marquise pût lui parler. Vers le soir, cependant, elle proposa un tour de jardin, et, grâce aux hasards de la promenade, elle se trouva près de lui sans affectation. Profitant d'un instant d'isolement, elle s'arrêta sous le quinconce de tilleuls, alors en pleine floraison.

—Monsieur de Présanges, lui dit-elle, j'ai quelque chose à vous demander.

—Ordonnez, Madame, répondit-il en s'inclinant.

—Je suis encore jeune, Monsieur, dit Gabrielle, du moins on le dit, car pour moi, je n'en savais rien, je vous le jure; —certains esprits mal faits prétendent que vos fréquentes visites peuvent donner lieu à des interprétations défavorables....

—Vous me bannissez? s'écria Julien avec douleur.

—Ce n'est pas moi, murmura la jeune femme. Vous n'êtes point banni, se hâta-t-elle de reprendre pour tâcher de faire oublier cette imprudente parole,—mais ne venez qu'aux jours où je convoque mes amis....

—Adieu, dit Julien, plus de ces bonnes causeries, plus de ces entretiens où vous me permettiez de vous dire ma pensée....

Gabrielle secoua la tête avec tristesse.

—C'est donc fini, ce beau rêve, où vous m'aviez promis de me consoler, de me parler de ma mère....

—Vous m'affligez, dit doucement Gabrielle en se remettant à marcher.

—Alors, reprit Julien, s'il ne tenait qu'à vous, rien ne serait changé?

—Non, murmura faiblement la marquise, qui sentit le terrain manquer sous ses pieds.

—Je vous remercie, dit à voix basse Julien.

Nul ne les voyait, il porta lentement à ses lèvres la main que Gabrielle n'eut pas la force de retirer.

Ils rentrèrent au château et ne se parlèrent plus de la soirée.

(A suivre.)

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de [illegible]

No LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwill, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une hulotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte de fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconque, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus, Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13.—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

COPAHINE-MEGE

Elle est si active qu'elle guérit en une moyenne de 6 jours les maladies... [illegible]

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la Rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

*ST-LAURENT, Lachesnez, mercredi, 2 août.
*PEREIRE, Danré, mercredi, 8 août.
CANADA, Frangeul, mercredi, 15 août.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris)........ $100
Deuxième — $65
Troisième — $35

Prix du passage pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:

Première cabine (vin compris)........ $90 à $100
Deuxième — $65
Troisième — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec amenagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérisque* ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lafayette H.
Nouvelle-Orléans.

4 mai—

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.

La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."

DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge,

portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans.

A. K. MILLER & CO.,
Au No 25 de la rue Carondelet,
EDWARD A. YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.

23 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer KNICKERBOCKER, Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 9 Août, à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine........ $50.
" Entrepont........ 25.
" Billet d'excursion $0.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

mai—1an

ARRANGEMENT D'ETE.

Steamers portant la malle des Etats-Unis —Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer, CAMELIA,

Fin marcheur à basse pression, et portant la malle des Etats-Unis.

capitaine Wm. Hannover,

partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 10 heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi; le MERCREDI à l'arrivée du train de neuf heures du matin; le VENDREDI et le SAMEDI à l'arrivée du convoi de quatre heures de l'après-midi; le DIMANCHE à l'arrivée du convoi de sept heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncte, pour Covington. Il quittera l'Old Landing pour la Nouvelle-Orléans le MARDI et le VENDREDI, à six heures du matin; Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Il y aura une excursion régulièrement le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de sept heures et demie, et le MERCREDI MATIN à l'arrivée du train de 9 heures. Le bateau sera de retour le soir.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du train qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages auront lieu régulièrement, à moins de mauvais temps ou de bas-eaux.

C. M. SORIA,
2 juin—1an. Au No 30 de la rue de l'Union.

Excursion du dimanche et du mercredi,

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville,

Le beau steamer CAMELIA.

Très fin marcheur à basse pression et portant la malle des Etats-Unis.

Capitaine HANOVER

fera des excursions régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Il sera de retour le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.

Prix du passage, Une piastre, aller et retour.

Restaurant à bord.

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA,
14 mai— No 30 de la rue de l'Union.

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin, Waterloo, et les autres ports intermédiaires de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur TEXAS, (remplaçant le NEW BART ABLE,

Capitaine B. SINNOT, Commis GEO. C. HAMILTON,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage, s'adresser à ADAMS & WORK, No 21 du Commercial Place.

28 janv—

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.,

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la côte, de la Rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur TRENTON.

James L. Rollins, capitaine, Gabe Block commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & McFEAKE, 48 rue du Camp, N. O. DONAHUE, 75 rue Gravier.

1er août—1m

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ: tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.

Voyage de retour Dimanche et Mercredi. Le bon bateau à vapeur ST. JOHN,

F. BERGERON, Capitaine, J. C. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS et MERCREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON, No 53 rue Bienville.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur ASSOMPTION, à la place du HENRY TETE,

Capitaine P. A. Charlet, E. J. Dupuis Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi, et tous les VENDREDIS à [illegible] M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES, il descendra la côte le jour.

Il ira dans le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeauville.

Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à E. RIVET, 105 rue Decatur, près St Louis.

1 juillet—1an

REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes. Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, où à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire sur le dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être ou écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme auparavant,—1 cent par once ou fraction d'once.

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le porte est de 10 cents par mois pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier l'automne prochain comme ci-dessous—

De Brême		De la Nlle-Orléans
Hannover....	12 sept.	environ 14 oct.
Frankfurt....	10 oct.	" 11 nov.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nlle-Orléans;

Chambre.....$150 en or; Entrepont.....$36, en or.

De la Nlle-Orléans à Southampton, Havre ou Brême:

Chambres....$150 en or; Entrepont....$45 en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres....$25 en or; Entrepont....$15 en or.

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
18 juin No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, Le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nlle-Orléans. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 3 heures sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE, Surintendant.

Pour le Lac.

Bureaux du New Orleans City Railroad Company.—Au No. 144 de la rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 22 mai 1877.—Jusqu'à nouvel ordre les trains partiront de la ville, pour le Lac, toutes les heures, de 6 heures du matin à 8 heures de l'après-midi, et toutes les demi heures de 8 heures de l'après-midi à 9 heures du soir. Le dernier train partira du Lac à 10 heures du soir.

23 mai— C. C. LEWIS, Secrétaire.

Chemin de fer Pontchartrain.

Dépôt au pied des Champs-Elysées, près la Levée, 3e District.

Excursions au Lac, aller et retour, 20 cents. Pour enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

6 heures......A. M.	7 heures......A. M.
7½ heures......A. M.	8½ heures......A. M.
9 heures......A. M.	10 heures......A. M.
10½ heures......A. M.	11½ heures......A. M.
Midi	1¼ heures......P. M.
2 heures......P. M.	2½ heures......P. M.
3 heures......P. M.	3½ heures......P. M.
4 heures......P. M.	4½ heures......P. M.
5 heures......P. M.	5½ heures......P. M.
6 heures......P. M.	6½ heures......P. M.
7 heures......P. M.	7½ heures......P. M.
8 heures......P. M.	8½ heures......P. M.
9 heures......P. M.	9½ heures......P. M.
10 heures......P. M.	10½ heures......P. M.

Les trains partiront comme suit:

Les dimanches les trains partiront toutes les demi heures à partir de 2 h. P. M.

Les Dimanches, il partira un train à cinq heures du matin pour l'agrément des amateurs de pêche, chasse, etc.

Les passagers devant s'arrêter à Gentilly en avertiront le conducteur avant le départ du train.

1er Avril—6m D. B. ROBINSON, receveur.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivant à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partant comme suit:

Départ.		Arrivée.	
Exprès......	6:45 A. M.	Exprès......	11:25 A. M.
Exprès......	5:30 P. M.	Exprès......	9:30 P. M.
Train d'agrément......	3:15 P. M.	Train d'agrément......	8:20 A. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville et St Louis, sans changement de voiture, et jusqu'à New York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.

J. W. COLEMAN, Agent des billets.
D. H. ROBINSON, Surintendant.

21 nov—

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART.		ARRIVE.	
Express......	6:45 A. M.	Express......	11:25 A. M.
Express......	5:30 P. M.	Express......	9:35 P. M.
Coast Train......	3:15 P. M.	Coast Train......	8:20 A. M.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville and St Louis, without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. H. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent.

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DÉPARTS.	ARRIVÉES.
Exprès No 1...5:30 P M	Exprès No 2...10:20 A M
Exprès No 3...6:15 A M	Exprès No 4...6:15 P M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, ce qui permet aux voyageurs en destination de St. Louis de s'y rendre sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.

Le train de vendredi soir ne se relie pas à Du Quoin pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et McComb City partent de la Nlle-Orléans à 3h.30m P M, le samedi, et à 7 h 30 m. le dimanche. Ils arrivent à 9 h 15 m A M. et à 9 h 50 P M, le dimanche, et à 9 h 30 m A M. le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent,
J. C. FROST, V. P. & G. M. 14 juil. 75

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.

Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...5:30 PM	Express No 2...10:20 AM
Express No 3...6:15 AM	Express No 4...6:15 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee.

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at DuQuoin for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leaves New Orleans 3:30 PM Saturday, and 7:30 A M Sunday.

Arrives to New Orleans at 9:50 PM, Sunday, and 9:30 A M Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. CLARKE, V. P. & G. M. july 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté tous les jours par bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret pour les points sur l'Atchafalaya et le Tèche, au-delà de Morgan City, sera réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret et les marchandises expédiées pour ces points à travers faits avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.

Aux que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

MARC PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser aux bureaux de la Compagnie.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.

[illegible] CHS. A. WHITNEY CO. Agents

Firemen's Insurance Company of New Orleans.

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

Gains........ $117,712 86
Pertes payées........ 21,085 36
Bénéfice net........ 87,406 17

Nlle-Orléans, 17 janvier 1877.

AUJOURD'HUI, à une réunion des directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants qui proviennent des bénéfices de l'année expirée le 31 décembre 1876—savoir:

1° Dix pour cent (10 o/o) d'intérêt annuel du capital payé;

2° Cinq pour cent (5 o/o) à porter au crédit de la réserve, conformément à la sec. 4 de l'art. VIII de la charte;

4° Dix pour cent (10 o/o) à porter au crédit de la Société de Charité des Pompiers de la Nlle-Orléans, pour le soutien des veuves et des orphelins et le système général de secours à la dite société, conformément à la sec. 5 de l'art. VIII de la charte;

4° Cinq pour cent (5 o/o) de dividende annuel du capital payé;

5° Vingt-cinq pour cent (25 o/o) de dividende aux assureurs participants.

Tous les dividendes déclarés aux actionnaires devront être portés au crédit des billets d'actions, conformément à la sec. 5 de l'art. VIII de la charte. Des certificats de ces dividendes seront émis à la date du 10 janvier 1877. Les dividendes aux assurés (non aux actionnaires) seront payés sur demande. Les actionnaires peuvent obtenir, aux bureaux de la compagnie, des tableaux détaillés, imprimés.

I. L. MARKS, président.
T. PRUDHOMME, vice-président.
R. H. BENNETT, secrétaire.

DIRECTEURS:

JACOB ALEXANDER,	E. S. LEVY,
LEON BERTOLI,	I. L. MARKS,
H. H. HIERHOST,	T. PRUDHOMME,
I. B. CAIN,	C. SPORL,
JOHN FITZPATRICK,	WASH. MARKS,
C. TAYLOR GAUCHE,	OTTO PHANAN,
CHAS. HERNARD,	GEO. WATERS,
A. H. ISAACSON,	LOUIS A. WILTZ,
H. F. RIP.	

ASSURANCES.

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 16 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie........ $188,068 51
Primes maritimes........ 29,315 95
Primes de rivières........ 81,924 35 — $299,308 81

Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues........ 229,235 15

Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:
Pertes d'incendie....$67,325 60
Pertes maritimes.... 7,235 41
Pertes de rivières.... 25,510 20 — $100,121 21

Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc. $51,892 53
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc., 11,766 72 — $40,125 86 — $148,257 07

Profits bruts........ $87,978 0

Dont $56,557 35 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets à recevoir........ $68,646 36
Prêts sur bons et sur hypothèques........ 55,943 23 — 24,591 70

Prêts remboursables sur demande........ $74,554 15
Argent........ 63,846 71 — $138,400 86

Bons de ville........ 72,055 00
Actions de banque et autres........ 73,415 63
Propriétés foncières........ 139,544 66
Primes en voie de collection et suspense account........ 33,415 94

Total de l'actif........ $581,423 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19ème jour de mai 1877.

W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Andrew Stewart,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forcheimer,	Wm H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno E. King,	Henry M. Preston

22 mai—

Onzième état annuel —DU— Factors' and Traders' Insurance Company.

37........Rue Carondelet........37

Nlle-Orléans, 17 mai 1877.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:
Sur risques d'incendie........ $329,596 00
Sur risques de rivières........ 200,950 28
Sur risques de mer........ 37,223 21 — $567,767 19
En moins:
Primes non expirées, 1877........ 88,230 00
Primes remboursées........ 9,487 27 — 98,618 2
Montant net des primes........ $468,951 82
Pertes payées, savoir:
Sur risques d'incendie........ $199,287 27
" " de rivières........ 104,889
" " de mer........ 34,708 97 — [illegible]
Réassurance........ 21,194 03
Réfaction (rebate)........ 11,748 72
Taxes et licences de l'Etat et de la ville........ 24,122 70
Bureau d'assureurs de la Nlle-Orléans........ 5,822 60
Dépenses générales brutes........ 39,849 44 — $56,412 27
Balance........ $112,439 45
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus........ 88,803 30 — $201,142 95
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement........ 100,000 00
Bénéfice net........ $101,142 95
Réserve pour couvrir les pertes........ 23,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77........ $78,142 95

L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse........ $319,082 45
Comptes en voie de recouvrement........ 21,114 11
Effets à recevoir, en garanties........ 465,587 60
Effets à recevoir pour primes........ 26,013 79
Actions de banque et autres actions........ 208,528 16
Bons de ville, d'Etat et autres bons........ 145,172 28
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana........ 5,000 00
Bons de l'Odd Fellows Hall Association........ 5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans........ 2,500 00
Propriétés foncières........ 77,010 21
Total........ $1,282,908 88

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($399,553 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble.	T. Lytt. Lyon,
John Caffo,	Samuel H. Boyd,
Richard Milliken,	Joseph McElroy,
J. I. Warren,	W. J. Behan,
E. T. Buchner,	S. F. Eshleman,
Sam'l Friedlander,	Wm. C. Black,
A. A. Yates,	Charles Chaffe,
John I. Adams,	L. C. Jurey,
Isaac Scherck,	Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley,	C. J. Leeds,
A. H. May,	A. T. Janin,
S. H. Snowden,	Jos. Bowling,
A. M. Bickham.	

22 mai—1an

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane,

CAPITAL ACTIF,

A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes........ $ 914,797 34
Propriétés foncières (valeur actuelle)........ 342,677 64
Dette suspendue (valeur actuelle)........ 185,516 64
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($350,000 @ 60 c.)........ 120,000 00
Autres bons et actions........ 41,424 84
Département des actions hypothécaires........ 776,280 18
Change étranger et change américain........ $227,242 73
Monnaie courante et et espèces........ 803,841 41 — 1,124,084 14 — 3,409,133 60

PASSIF

Dû aux déposants........ $1,841,329 39
Dû à des banques et à des banquiers........ 181,555 58
Dividendes non payés........ 814 00 — 1,823,498 97
Profits et pertes........ $ 166,691 64
Capital........ 1,500,000 00 — $1,666,691 64 — $3,490,130 60

Mitev— JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI — DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque N de l'Etat, au No 33 de la rue du Camp.

Hon. JEFFERSON DAVIS, Président.
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président.
W. C. BLACK, Second Vice-Président.
S. H. KENNEDY, Trésorier.
C. E. FENNER, Avocat.
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Cyrus Bussey,	R. B. Wheelock,
W. C. Black,	Scott McGehee,
Thomas A. Adams,	Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy,	Louis A. Wiltz,
J. R. Hood,	A. J. Gomila,
Adam Thomson,	W. B. Lyman,
Chas Chaffe,	R. C. Palmer

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Custom-house streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

CHS. I. DUPUY. [illegible]

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No. 14 de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 12 de sa charte, compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 31 août 1876.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie........ $111,962 80
Reçu pour primes de rivière........ 87,889 24
Reçu pour primes de mer........ 12,804 65
Primes non expirées le 31 août 1875........ 42,820 00 — $226,157

A déduire:
Primes non expirées le 31 août 1876........ 40,000 00
Primes remboursées........ 8,971 26 — 48,871 26

Montant net des primes........ $183,286 28

En moins:
Pertes par le feu........ $22,122 87
Pertes sur les rivières........ 25,840 66
Pertes sur mer........ 2,525 79
Pertes non encore réglées........ 5,000 00 — $55,488 32
Réassurances........ 15,596 90
Réfaction (rebate) de 15 pour cent........ 5,379 56
Taxes et licences........ 6,000 25
Dépenses du bureau du Board des Assureurs........ 20,187 25
Profits et Pertes........ 8,462 77 — 66,628 53

En moins—l'intérêt........ 24,989 59 — $21,688 94 — $87,154 76
Bénéfice net........ $96,131 53

ACTIF.

Effets à recevoir pour primes et prêts sur garantie........ 245,998 07
En caisse........ 14,277 03
Primes en voie de recouvrement........ 13,546 48
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc........ $71,303 76
En moins—la baisse des valeurs 15,000 00 — 56,303 76
Propriétés foncières........ 5,000 00
Billets par actions........ 101,998 56
Total........ $436,118 10

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle-Orléans,

né, sous serment, pardevant moi, notaire public, ce 27 septembre 1876.

EDGAR GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle du courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 3 1/2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 23 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $15,000 pour le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aiken,	G. F. Harrison,
S. B. Autey,	David Hedden,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Braselman,	H. J. Mullan,
W. T. Blakemore,	John Myers,
E. B. Briggs,	Edward Nalle,
Sam'l Boyd,	M. Pfeifer,
O. H. C. Brown,	Edward C. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. H. Campbell,	W. B. Thompson,
W. L. Cushing,	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	C. W. Wood,
Benjamin Gerson,	T. B. Waterman,
F. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman,
J. Davidson Hill,	

1er octobre—1m

Commercial Insurance Company of New-Orleans.

Au No 120 de la rue de la Commune.

DIXIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année, expirée le 31 mars 1876.
Feu........ $52,202 07
Mer........ 8,420 75
Rivières........ 57,348 44 — $117,971 26
Plus—Risques non expirés le 31 mars 1875........ 17,200 00 — $134,[illegible]

Payé—
Pertes par le feu $22,041 99
" sur mer........ 86 97
" sur les rivières........ 57,031 46 — $79,110 41
Réfaction (rebate)........ 16,188 08
Réassurances, taxes, loyer, dépenses casuelles, frais, profits et pertes, intérêts........ 26,378 03 — $122,867 12
Réservé pour primes non expirées........ 11,675 13

ACTIF.

Effets à recevoir........ $222,998 32
Mobilier........ 4,922 93
Actions Harbour Boat........ 3,250 00
Actions de banques et de compagnies d'assurance........ 7,627 22
Bons de la ville........ 1,230 00
En suspend........ 880 36
Comptes à recouvrer........ 13,790 41
En caisse........ 45,678 84 — $206,814 56

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

L. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé, sous serment, par devant moi, ce mars 1876. EDWARD IVY, Notaire Public.

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: No 46 de la rue Decatur.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de la Charte, la Société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses opérations pour l'année expirée le 30 septembre 1876—fin de la cinquième année fiscale.

Total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876........ 1361 06
Montant d'actions payées en partie et forfaitées en faveur de la Compagnie, conformément à une résolution des Directeurs........ 3319 00
Intérêt du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876........ 5742 18
Intérêt compris dans les billets hypothécaires payés en actions de la Société, du 31 août 1876 au 30 sept 1876........ 6629 74
Balance de l'année dernière, au crédit des profits et pertes........ 113 94
Dépenses générales, taxes, loyer, &c., du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876........ 6009 46
Escompte de billets payés avant l'échéance........ 865 00
Intérêt déduit du coût de propriétés saisies par la Société........ 2418 34
Montant déduit d'installation........ 500 00
Commission........ 242 00
Terrain No 3, montant perdu sur la vente........ 363 92
do No 4, ... 363 08
Propriété foncière No 1, do........ 123 47
do 8, do........ 360 66
do 10, do........ 1009 39
do 12, do........ 244 26
do 13, do........ 182 56
Annotation du contrat No 56 au bureau des hypothèques........ 5 00 — 13923 17
Bénéfice net, porté au crédit du capital réservé........ 1733 77 — 14670 94 — 14670 94

L'actif de la Société est comme suit:

ACTIF.

Billets payables tous les mois, garantis par hypothèque et privilège du vendeur........ 26961 01
Encaisse: Propriétés foncières........ 6544 78
Balance en banque........ 33 73
Monnaie courante des Etats-Unis........ 436 75 — 470 48
Divers débiteurs........ 893 21
Installations........ 500 00 — 44490 28

PASSIF.

Actions payées en plein........ 28000 00
Scrip........ 2170 00
Dividende non réclamé........ 72 05
Effets payables........ 837 53
Divers créanciers........ 798 96
Surplus de l'actif........ 3819 77 — 44490 28

Nous soussignés, jurons solennellement que le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 14 octobre A. D. 1876.

G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Public.

17 oct—1m MarJ8

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains........ $213,424
Pertes payées........ 74,741
Bénéfice net........ 68,428

A une élection qui eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante:

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Gauche,
Davis Jackson,	John H. Hanna.

P. J. Gasquet.

Et, le 8 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 12 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois: un dividende de 6 pour cent sur le capital payé et un dividende de 26 pour cent sur les primes payées par les actionnaires, qui fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payés en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

RAPPORT ANNUEL —DU— Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

Pour l'année expirée le 14 juin 1876.

En caisse le 10 juin 1875........ $2,779 11
Reçu dans l'année, pour quotité........ 1,756
" " pour initiations........
" " pour intérêts sur les dépôts........ 122 15 — $4,651 26

—Déboursements dans la même période.

Secours aux malades........ $ 311
Salaire du portier........ 22 50
Frais d'impression........ 63
Commission du percepteur........ 169
Comptes de gaz, &c........
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel........ $500 67
En mains depuis........ 567 53 — 1,187 — 1,73

En caisse actuellement........ $2,806 56

Nous avons perçu, depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts........ $10,418 35
Et avons payé pour loyer de la salle, la première année........ $640
Pour le mobilier........ 356 65
Impressions, commissions, salaire de portier, &c., &c........ 922 [illegible] — 1,925 56 — 10,418 35 — 2,806
Payé pour secours aux malades........ 728
Payé à la mort de membres........ 4,859 20 — 7,612 75 — $2,806 56

Nombre de membres actifs inscrits sur la liste le 10 juin 1875........ 54
Admis depuis lors........ 3
.... 57 membres.
Démissionnaires........ 5
Morts........
Expulsé........ 1 — 7
Actuellement sur la liste........ 50 membres.

—OFFICIERS—

AUG. SALAUN, président.
BENJ. FLORANCE, vice-président.
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier.
EUGENE F. GARCIA,
F. O. KORNBECK,
L. SERE,
PAUL BLANC,
J. E. GASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. K. FORSTALL,
L. CUCULLU.

Conseil d'administration.

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1876, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875........ $1,731 [illegible]
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875........ [illegible]
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875........ [illegible]
Escompte de billets payés avant l'échéance........
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière........
Bénéfice net........

L'actif suit:
Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur........ $14,906 77
Propriétés foncières........ 8,450 23
Comptant à la banque nationale........ $1,361 41
Currency des Etats-Unis........ 144 264 — 1,219 67
Effets à recevoir........ 7 160 15
Divers débiteurs........ 590 77
Installations........ 1,000 00
Intérêt courant........ 384 65 — 126,171
Actions payées en plein........ 73,150 00
Actions payées en partie........ 3,792 55
Scrip........ 6,530 00
Dividende No 1 non-réclamé........ 127 36
Effets à payer........ 400 00
Divers créanciers........ 492 76
Surplus de l'actif........ 16,473 — 126,171

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre A. D. 1876.

G. LEGARDEUR.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale

Titres reçus........ $155,139 [illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées........ $38,[illegible]
Réassurances, réfactions (rebates), dépenses, etc........ [illegible]
.... 136,861
.... $68,116 [illegible]
.... $196,829

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt
H. A. Baumgarten,	Ta. Lilienthal,	R. Sieg,
dex,	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Hicks,	C. H. Miller,
J. H. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. I. Nastia,
Louis Schwarz,	M. Frank,	H. Pfahlman,
X. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Rickert,
R. Wildermann		F. Reiss,

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYÉ........$500,000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt........ $ 407,958 [illegible]
Pertes, dépenses, taxes, etc. $ 277,207 94
Réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent........ 59,547 47 — $336,755 41
Bénéfice net........ $ 71,203 [illegible]

Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir........ $398,599 75
Encaisse et primes en devoir de recouvrement........ 186,696 [illegible]
.... $585,296 [illegible]

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an, et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 52 de la rue du Camp

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	D. A. CHAFFRAIX,
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	L. ALOUS,
CHAS MACREADY,	SCOTT MCGEHEE,
W. E. SEYMOUR,	GEO. JONAS,
JESSE K. FLOWER,	D. FATJO,
J. WEIS,	T. L. AIREY,
E. W. TAYLOR,	R. E. CRAIG,
J. MORIS.	SAM'L L. BOYD.

Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le 22 octobre 1873.

Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars:

Après déduction des dépenses jusqu'à ce jour:
En caisse........ $226 10
En banque........ 308 05

Reconnaissances:
Un billet dû à la Société........ $24 00
Quotités dues jusqu'au 1er avril........ 36 00
Propriété du tombeau et immeubles........ 450 00 — $580 80
Total........ $1,785 15

Etat actuel de la Société:—Membres actifs, 26—Membres honoraires, 24—Rayés 10—Décédés 1.

Officiers pour l'an 1877.

Président—PAUL ROGUES.
Vice-Président—M. PIZZINI.
Secrétaire—ERNEST DOMERGUE.
Assistant-secrétaire—LEON PETIT.
Trésorier—M. VANDERBANK.

Par ordre du Président,
ERNEST DOMERGUE, Secrétaire.

A une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre les BARKEEPERS qui désirent s'adjoindre à la Société en se conformant à la constitution et aux règlements. Une autre motion a été adoptée fixant à cinq piastres le contingent à payer pour l'admission. MM. les garçons restaurateurs et barkeepers sont invités à faire leur demande pour admission.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Président coin Conti et Bourbon.

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

OFFICE—No. 73, CHARTRES

TERMS

Rates of subscription—Daily, per annum, [illegible] $16; half-yearly, $7; quarterly, $3 50.

Price of the Paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $3; half-yearly $1 50 [illegible] Single copy, 10 cts

For New York direct,

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers: NEW ORLEANS, CORTES, HUDSON, KNICKERBOCKER.

The Steamship KNICKERBOCKER, Kemble commander

Will leave her wharf, foot of Toulouse street, Thursday, August 9, at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3/4 per cent.

Cabin Passage $50.
Steerage 25.
Excursion tickets 80.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN and HAVRE taken by this line, and through Bills lading given for the same.

For freight or passage apply to ALFRED MOULTON, 41 Carondelet Street.

my 4—1y

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY,

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th April 1877:

Fire premiums........ $188,068 51
Marine premiums........ 29,315 95
River premiums........ 81,924 35 — $ 299,308 81
Earned premiums less re-insurance and return premiums........ 229,235 [illegible]
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:
Fire losses........ $67,325 60
Marine losses........ 7,235 41
River losses........ 25,510 20 — $100,121 21
Taxes, expenses discount in lieu of participation &c. $51,892 53
Less rents, salvage savings, etc........ 11766 72 — $40,125 86 — $148,257 07
Gross profits........ $ 87,978 08

Of which $56,557 35 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets.

The Company have the following assets—
Bills receivable........ $68,648 36
Loans on Bond and Mortgage 55,943 23 — 24,591 70
Loan on Call........ $74,554 15
Cash........ 63,846 71 — 138,400 86
City Bonds........ 72,055 00
Bank and other Stocks........ 83,415 63
Real Estate........ 139,544 66
Premiums in Course of collection and suspense Account........ 33,415 94
Total asset........ $581,423 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.

W. B. KLEINPETER, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT, in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Andrew Stewart,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Mouton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edw'd J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forcheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno. E. King,	Henry M. Preston

22 may—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company,

Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums........ $323,279 12
Marine premiums........ 88,924 91
River premiums........ 17,330 56
Total amount of premiums........ $429,534 59
Less unearned and return premiums........ 94,752 94
Net earned premiums........ $332,781 65
Add interest and discount........ 24,647 37 — $334,429 02

Deduct—
Fire losses........ $99,452 74
Marine losses........ 62,182 90
River losses........ 24,746 80
Net losses........ $186,382 44
Reinsurance........ $15,627 06
Rebate........ 46,432 18
Board of Underwriters, expenses, State and city taxes........ 52,[illegible] 90 — 117,909 65 — $304,272 09
Reserve for unsettled claims........ 25,000 00 — $329,272
Net profits for 1876........ $29,156 98

ASSETS OF THE COMPANY

Valued at their cash market value
Real estate........ $115,182 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks........ 158,300 9
Bills receivable (premiums)........ 11,758 24
First mortgage notes and pledge notes........ 138,760 06
Cash in bank........ 26,975 35
Premiums in course of collection........ 47,258 96
Amounts due by insurance companies........ 8,207 [illegible]
.... $574,415 8[illegible]

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHRIEBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of January, A. D. 1877.

JOHN L. LARESCHE, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.

J. W. HINCKS, Secretary.

January 15, 1877.

DIRECTORS.

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Lafitte,	Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldigé,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Pouts,
A. Schrieber,	J. Tuyes,

jany 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.,

A la clôture des affaires du jeudi 22 mars 1877.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes........ $ 773,241 11
Actions, bons et hypothèques........ 225,104 09
Propriétés foncières........ 52,000 00
Caveaux des safe deposits........ 50,000 00
Dépenses et taxes payées........ 8,230 00
Dû par des banques et des banquiers éloignés........ 4,740 73
Change américain........ 64,063 82
Echange pour le Clearing House........ $51,094 23
Or........ 11,154 50
Papier-monnaie........ 162,111 50 — 224,360 [illegible]
.... 1,411,045 08

PASSIF.

Capital nouveau........ $250,000
do ancien........ 150,000 — 400,000 00
Surplus........ 19,000 00
D'autres bénéfices non-partagés........ 30,343 [illegible]
Dû à des banques et des banquiers éloignés........ 37,384 [illegible]
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande)........ 445,582 30
do (département des épargnes)........ 394,396 75
Certificats de time-certificats........ 35,221 00 — 868,307 [illegible]
.... 1,411,045 08

Je certifie que le tableau qui précède est exact.

J. G. WALTON, Caissier.

ASSURANCES.

Merchant's Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

104........CANAL STREET........104

[illegible] ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—
On Fire Risks........ $351,286
On Marine Risks........ 24,475
On River Risks........ 25,697
Total Premiums........ 411,449
Less Unearned Premiums........ 113,110
Net Earned Premiums 31st May, 1877........ $298,339 87

Losses paid:
On Fire Risks........ $117,567 85
On Marine Risks........ 17,062 50
On River Risks........ 3,586 77
Taxes and expenses, less int'rst 26,693 23
Reinsurances and return Premiums........ 18,104 04 — 183,014 64
Profit........ $115,325 18

The Company have the following assets:
Real Estate........ $23,079 49
City Bonds........ 116,479 50
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds........ 162,537 54
Notes secured by mortgage........ 214,942 05
Notes secured by pledge........ 42,807
Bills receivable........ 75,164 19
Premium in course of collection........ 49,087 9
Cash on hand........ 77,007 53
.... 1,035,344 22

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	D. FATJO,
HY. BEEBE,	P. FOURCHY,
M. W. SMITH,	J. J. FERNAN,
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE.	

8 juin—

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 102 rue du Canal.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 Janvier 1877.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1876.

Primes sur les risques de feu........ $326,540 0[illegible]
Primes sur les risques de mer........ 62,479 75
Primes sur les risques de rivières........ 29,696 92
Total des Primes........ $421,112 77
En moins:
Primes sur risques non expirés........ $107,[illegible] 06
Primes remboursées........ 1,292 82 — 109,270
Primes nettes acquises........ [illegible]
A ajouter:
Intérêts........ 5,465 51
Profits et pertes........ 5,076 06

Pertes payées
Sur les risques du feu........ $ 97,741 74
Sur les risques de mer........ 22,065 24
Sur les risques de rivière........ 10,896 19
Pertes en litige........ 8,142 84
Pertes non ajustées et ajustées et non échues........ 45,466 82 — 185,312 44
Réassurance........ 15,066 2
Réfaction (rebate)........ 36,541 5
Commissions d'agences........ 25,391
Dépenses d'agences........ 5,806 01
Taxes et licenses........ 7,557 55
Dépenses de bureau........ 27,064 54
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c........ 6,859 6.
Bénéfice net........

ACTIF.

Dépôt au Germania National Bank........
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat........
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe........
Certificats de dépôt et de dette du New Orleans National Banking Association, $261,983 94, évalués à........
Effets à recevoir pour primes........
Prêts sur hypothèques........
Prêts sur nantissement........
Effets à recevoir........
Bons........
Actions........
Primes en voie de recouvrement........
Propriétés foncières........
Dû par divers........
Bons des Etats-Unis........
Total........

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $30)........ $256,550 00
Effets à payer........ 15,666 88
Dividendes non réclamés........ 1,302 00
Primes sur risques non expirés........ 107,978 06
Pertes non réglées........ 51,611 16
Dû à divers........ 5,817 95
Fonds de réserve........ 15,694 05
Surplus........

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876, sur le capital de $30 par actions.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

A J GOMILA,	PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM,	E M SCOTT,
J B CAMORS,	HENRY NORMAN,
I K SMALL,	WM A BELL,
J PLAISENT,	JOHN DYMOND,
L J WEBSTER,	M MUSSON.

17 janv—1an

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurances de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publiée conformément à sa charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:
Primes d'incendie........ $70,850 15
Primes de rivières........ 11,664 85
Primes de mer........ 5,977 43
Moins primes rendues........ [illegible]

Pertes payées pendant l'année:
Pertes de feu........ $33,029 62
Pertes de rivières........ 7,190 64
Pertes maritimes........ 5,575 49 — $45,795 75
Réassurances........ 2,807 04
Loyer........ 1,500 00
Taxes........ 810 00
Escompte (Rebate)........ 5,977 25
Dépenses, moins escompte et intérêt........ 10,796 03
Réservé pour risques non terminés........ 16,000 00
.... $85,577 50

Actif de la Compagnie:
Prêts garantis par nantissement........ $9,963 27
Prêts garantis par hypothèque........ 16,350 00
Billets à recevoir pour primes........ 5,925
Stock, bons et autres effets........ 144,071 74
Propriété foncière........ 11,967 30
Primes en voie de collection........ 6,497 05
Argent en caisse........ 9,527 96
.... $214,202 70

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans, signé et juré devant moi, ce 15ème jour de mai 1877.

JAS. FAHEY, Notaire.

—Directeurs—

V. MAIGRAN,	H. GALLY,
A. BONNECAZE,	J. BAYLE,
E. SALOY,	A. R. BROUSSEAU,
H. LABASSE,	L. D. SARPY,
A. CHIAPELLA.	

14mai—team, 1f p sem

Hibernia National Bank.—Nlle-Orléans 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Fourniss et E. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM. John I. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart et Adam Thomson ont été dûment élus pour l'année courante.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président à l'unanimité.

La direction est maintenant composée comme suit:

I. C. MORRIS,	JOHN I. ADAMS,
EMILE GAUCHE,	P. IRWIN,
ANDREW STEWART, THOS. SMITH,	
ADAM THOMSON,	
JOHN G. DEVE	